

## Le Téléthon des jeunesses s'invite à Bioley-Orjulaz par la route 66.

Pour sa 15ème édition, la jeunesse de Bioley-Orjulaz et l'Union des Jeunesses du Gros-de-Vaud vous emmèneront au cœur des Etats-Unis, où vous pourrez découvrir d'authentiques saloons remplis de bikers unis pour soutenir le téléthon.



### Sommaire :

Mémento	page 2	Sapin de Noël	page 6
Ramassage déchets verts	page 3	La BRE	page 7
Etat Civil	page 3	Le Téléthon 2014	pages 8 & 9
Les jeunes diplômés	page 3	Entreprise Mathey	pages 10 & 11
Vente de sapins de Noël	page 4	Rétrospectives	page 12
Elagage des arbres	page 4		
Diverses communications	page 5		

## Communications municipales officielles



# Administration communale

1er étage de la Maison villageoise



### Joseph Despont, Syndic

Administration générale, finance et urbanisme  
021/882 5865 - 079/412 2541  
bioley-orjulaz@bluewin.ch

### Christian Delessert, Municipal

Gestion des déchets, eau et épuration  
021/882 5860 - 079/212 2434  
deless33@bluewin.ch

### Pascal Guiducci, Municipal

Service de voirie  
021/882 5427 - 078/788 7818  
pascal.guiducci@vd.ch

### Cyril Létra, Municipal

Œuvres sociales, écoles  
021/791 4406 - 079/172 8608  
cyril.letra@ehc.vd.ch

### Jean-Daniel Matthey, Municipal

Forêts, domaines et chemins  
021/882 5763 - 079/549 2564  
jdm.matthey@bluewin.ch

### Nicole Zahler

Greffe municipal & Contrôle des habitants  
021 882 5730 - fax 021 882 5740  
bioley-orjulaz@bluewin.ch

### Angeline Favre

Bourse communale  
021/882 5753 - 021/882 5738  
bioley.bourse@bluewin.ch

### Claude Emery

Employé communal  
079/279 2561

### Chantal Matthey

Réservation maison villageoise  
021/882 5112

### Agence assurances sociales (AAS)

Echallens  
021/886 1280

CHUV 021/314 1111

Urgences 144

Hôpital d'Yverdon 024/424 4444

Hôpital d'Orbe 024/442 6111

Hôpital de St-Loup 021/866 5111

Commandant du feu 021/882 5723

Service du feu 118 - Police 117

Ouverture de l'administration communale :  
Les mardis ouvrables de 09h00 à 11h00 et  
les jeudis ouvrables de **17h00 à 19h00** ou  
sur rendez vous

**Fermeture du bureau communal  
du 22.12.2014 au 05.01.2015**

**Nous vous  
souhaitons  
à toutes et à tous  
d'excellentes fêtes de fin  
d'année ainsi que nos  
meilleurs vœux pour 2015**



## Communications municipales officielles

### Date de ramassage des déchets verts pour 2015

05.01.2015  
19.01.2015  
02.02.2015  
16.02.2015  
02.03.2015  
16.03.2015  
30.03.2015  
13.04.2015  
20.04.2015  
27.04.2015  
04.05.2015  
11.05.2015  
18.05.2015  
01.06.2015  
08.06.2015

15.06.2015  
22.06.2015  
29.06.2015  
06.07.2015  
13.07.2015  
20.07.2015  
27.07.2015  
03.08.2015  
10.08.2015  
17.08.2015  
24.08.2015  
31.08.2015  
07.09.2015  
14.09.2015  
28.09.2015

05.10.2015  
12.10.2015  
19.10.2015  
26.10.2015  
02.11.2015  
16.11.2015  
30.11.2015  
14.12.2015  
28.12.2015



Horaires de la déchetterie :

Samedi de 10h00 à 12h00

du 28.03 au 30.10 mercredi de 18h00 à 19h00

#### Ils ont obtenu leurs diplômes :

VSO            Gatti Luca  
                  Perdomo Abreu Penelope

VSG            Despont Grégory  
                  Favre Axelle  
                  Matthey Floriane  
                  Moreillon Chloé

VSB – option mathématiques et physique  
                  Favre Guillaume

VSB – option économie et droit  
                  Matthey Maxime

**Félicitations à tous !**



#### Etat civil

##### **Naissance :**

10.07.2014            Martin Loïc

##### **Décès :**

03.09.2014            Chatelan Ginette

##### **Habitant de la commune ayant obtenu leur naturalisation :**

Scuderi Nicolas

##### **Recensement de la population :**

au 31.12.2013 : 480 habitants

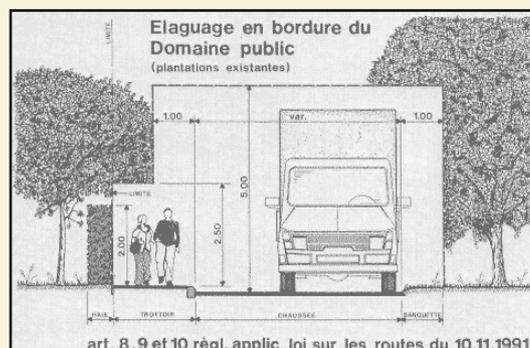
## Communications municipales officielles

### Elagage des arbres et des haies

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies et les arbres doivent être élagués selon les normes suivantes :

#### Haies :

- Au minimum à la limite de la propriété
- A la hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue, 1.50 m en zone agricole et 2 m dans les autres cas



#### Arbres :

- Au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur
- Au bord des trottoirs : à 2.50 de hauteur et à la limite de la propriété

#### Loi sur les routes du 10.11.1991 - articles 8,9,10 du règlement d'application.

Pour tous les autres cas, soit les haies et arbustes qui ne sont pas en bordure du domaine public, les règles à appliquer figurent dans le code rural et foncier vaudois.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

### VENTE DE SAPINS DE NOËL

La vente des sapins de Noël aura lieu  
le Samedi 13 décembre 2014 :

- de 09h00 à 10h00 à la Place du Village (Maison villageoise)
- de 10h00 à 12h00 à la déchetterie

Vu l'insuffisance de sapins en forêts, la commune s'est fournie chez un pépiniériste.

Les sapins se vendront au prix unique de CHF. 10.00, quelle que soit leur grandeur, la commune prenant en charge la différence. Afin de prévoir au mieux le stock, merci de passer commande pour le 28 novembre prochain en déposant le talon réponse dans la boîte aux lettres de la Maison villageoise.

Nom Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Petit sapin (100 /150 cm)

Grand sapin (150 / 200 cm)

## Communications municipales officielles

### COMPTES COMMUNAUX DE FIN D'ANNEE

La reconnaissance des comptes communaux aura lieu le **samedi 13 décembre 2014** de 10h00 à 12h00 au 1er étage de la Maison villageoise.

Les personnes ayant des factures à présenter (travaux, fournitures, indemnités, vacances etc.) à la commune, voudront bien les adresser à M. le Syndic jusqu'au 10 décembre 2014 au plus tard. Après ce délai, les factures seront passées sur l'exercice 2015. Les personnes qui ne peuvent se déplacer pour retirer leur dû sont priées de prendre contact avec Mme Angeline Favre, boursière au tél. 021 882 57 38.



### CARTES D'IDENTITE

Conformément aux dispositions du Département fédéral de justice et police, le canton, via le Registre cantonal des personnes, a mis en application un projet intitulé NAVIG. Ce dernier incite aux communes de s'équiper de manière entièrement électronique.

Au vu du coût non négligeable de l'équipement et de sa faible utilisation, la Municipalité a décidé de collaborer avec la commune d'Echallens, qui au vu de son importance, s'est naturellement dotée de tout le matériel adéquat.

Aussi, depuis le 1er octobre 2014, les personnes qui désirent obtenir une carte d'identité doivent se rendre au Contrôle des Habitants, Place de l'Hôtel de Ville 3, à Echallens.

Les demandes de passeport sont toujours à adresser via le site internet [www.biometre.vd.ch](http://www.biometre.vd.ch).

Merci de votre compréhension.



### Mise de bois

Les éventuels acheteurs sont priés de s'annoncer à Jean-Daniel Matthey, Municipal. Tél 079 549 25 64.



5				8	6			1
		2	7		1	6		
	7	1				2	5	
9	1			2			7	
3			1	4	5			6
	6			9			2	4
	5	3					4	6
		8	9		3	5		
2			5	1				7

### Deuxième édition du Noël communal

Nous avons le plaisir de vous convier cette année encore, à partager un moment de convivialité

**le mercredi 10 décembre 2014  
à partir de 18h30 à la Maison villageoise**

Après la décoration du traditionnel sapin, les enfants de l'école entonneront quelques chants de Noël. Puis vous serez invités à suspendre vos bricolages en tout genre, voire, déposer vos messages. guirlandes ou bougies.

A cette occasion, le verre de l'amitié vous sera offert par la commune.



**ECHALLENS,  
ENSEMBLE!**

UN élan NOUVEAU pour l'avenir de notre région

30 Novembre 2014  
Votation populaire simultanée dans les 6 communes  
sur la convention de fusion.

**Tous aux urnes !!**

## Communications diverses



### Présentation de la bibliothèque régionale d'Echallens

La Bibliothèque régionale d'Echallens (BRE) a été créée en 1982 par une association de bénévoles afin de desservir la population régionale en documents de lecture publique. Pendant vingt ans, ces bénévoles motivés ont géré et fait vivre la bibliothèque.

Avec le soutien d'un partenariat de communes, et la création d'un centre de documentation scolaire, la bibliothèque s'est professionnalisée et a intégré le Réseau des bibliothèques romandes (RERO) en juillet 2012.

La BRE met à votre disposition plus de 17'500 documents pour tous les goûts et tous les âges : ouvrages de référence, albums illustrés, bandes dessinées, mangas, livres-jeu, livres audio, ouvrages documentaires, biographies et récits, romans, polars, livres en gros caractères, etc.

Une vingtaine de titres de magazines ainsi qu'un fonds de 450 DVDs documentaires complètent l'offre de notre bibliothèque.

Renseignements su 021 316 30 90

Pour emprunter des documents, les usagers doivent s'inscrire et prendre connaissance du règlement de la bibliothèque. Les adultes ainsi que les enfants qui sont sortis du cycle scolaire obligatoire doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle selon les tarifs fixés par les communes partenaires.

Chaque usager âgé de 11 ans et plus se voit remettre une carte de lecteur. Il est tenu de la présenter lors de chaque emprunt au guichet du prêt. Le tarif d'abonnement est de CHF 30.00 par adulte par an et c'est gratuit pour les enfants.

Tout usager inscrit peut emprunter 10 documents dont 2 DVDs pour une durée de 28 jours. Les ouvrages de référence sont à consulter sur place

Située dans le collège de Court-Champ, la bibliothèque est ouverte aux habitants de la région selon les horaires ci-dessous :

Lundi	15h00 – 17h00
Mardi	18h30 - 20h30
Mercredi	16h00 - 18h30
Jeudi	15h00 - 17h00
Vendredi:	fermé

La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires.



## Communications associatives

### Téléthon 2014 : La jeunesse de Bioley-Orjulaz nous promet une belle fête.



Imaginez-vous chevauchant votre grosse cylindrée, cheveux au vent, avec comme seul point de mire, une route infinie...

Le soleil aux lueurs dorées rase l'horizon, le paysage autour de vous n'est qu'une mer de sable brûlant...

Seul le bitume usé par le roulement vient trancher ce décor aride mais somptueux. Hé oui, vous êtes bien sur la Route 66 qui vous mène tout droit au téléthon des jeunes à Bioley-Orjulaz !

Pour sa 15<sup>e</sup> édition, notre société de jeunesse et l'UJGDV vous emmèneront au cœur des Etats-Unis, où vous pourrez découvrir d'authentiques saloons remplis de bikers unis pour soutenir le téléthon.

Rendez-vous donc à la grande salle de Bioley-Orjulaz les 5 et 6 décembre 2014 prochains afin de vous joindre à l'aventure!



## Communications associatives

# TELETHON

FONDATION TÉLÉTHON ACTION SUISSE  
STIFTUNG TELETHON AKTION SCHWEIZ  
FONDAZIONE TELETHON AZIONE SVIZZERA



Soirée d'information du 8 octobre 2014



## Programme

Vendredi 5 décembre 2014 :

19h30 : Souper fondue et dessert ( CHF 25.- p.pers., inscription au 078 919 67 96)  
21h00 : Animation musicale au caveau et bal sous la cantine

Samedi 6 décembre 2014 :

13h30 : Arrivée des jeunes et animation par des Guggen  
14h00 : Tournoi de babyfoot (inscr. dès 13h30, 25.- par équipe)  
Dès 17h00: Repas à la grande salle  
Dès 19h00 : Animations musicales avec Brice

TELETHON a été organisé pour la première fois en 1988, sur l'initiative de l'Association de la Suisse Romande et Italienne contre les Myopathies ( ASRIM ) et de la Fondation Suisse de Recherche sur les Maladies Musculaires ( FSRMM ) pour venir en aide aux malades atteints de maladies génétiques que l'on qualifie d'orphelines. Fruit de cette première récolte de dons : 220'000 francs. L'action TELETHON se déroule le premier week-end du mois de décembre organisé par des centaines de personnes bénévoles, des sapeurs-pompiers, de la protection civile, des clubs services et sportifs, des sociétés locales etc.

La totalité du bénéfice récolté reste en Suisse, sans exception. 50 % vont à la recherche et 50 % servent à l'aide sociale. Cette clé de répartition peut varier de plus ou moins 5 %.

Voici la mascotte  
2014

**Jimmy**



## Les entreprises de notre village

### Mathey agencements : Une entreprise familiale qui dure !

---



MATHEY  
AGENCEMENTS  
Es Champ du Pont  
1042 Bioley-Orjulaz

Tél. 021 / 882 58 88

Il y a plus de 55 ans que notre entreprise familiale s'efforce d'allier performance, qualité et qu'elle conçoit du mobilier sur mesure de la conception à son installation.

René Mathey débute l'histoire de son entreprise à St-Barthélemy en 1960. Quelques années plus tard, en 1970, il construit et s'installe à Bioley-Orjulaz. L'entreprise se développe petit à petit dans différents domaines de l'aménagement d'intérieur, mais plus spécifiquement dans celui de la cuisine, et ce en 1980. Dès lors, les bâtiments s'agrandissent avec une surface adaptée afin de créer un local de stockage et de vernissage.

La production se diversifie par des agencements de magasins, de restaurants, de bars et d'hôtelleries ainsi que dans la fabrication de mobilier proprement-dit.



Construction en 1970



vers 1980

## Les entreprises de notre village



En 1986, M. René Mathey est rejoint par son fils François qui après l'obtention d'un CFC de menuisier, puis d'un CFC d'ébéniste en 1987, obtient la maîtrise fédérale d'ébéniste en 1993. La passation de pouvoir se fait en douceur. Dès 1998, l'entreprise devient « Mathey Agencements » et s'efforce de développer une nouvelle clientèle. François Mathey a complété ses connaissances par une formation complémentaire en architecture d'intérieur, ce qui lui a permis de proposer des agencements de tea-room et boulangerie clé en main. L'entreprise est active dans toute la Suisse romande.

Mathey Agencements bénéficie d'un personnel qualifié avec une longue expérience dans le métier. Elle compte 15 employés et 4 apprentis, dont les compétences professionnelles sont reconnues et contribuent au succès de l'entreprise. Ainsi, harmoniser le bois, les placages, le granit, les produits de synthèse, le laiton, l'inox, le verre pour leur donner des formes et un style approprié à chacun.

En 2002, elle est certifiée ISO 9001 et est actuellement en cours de certification 14001.

L'entreprise continue d'investir en moyens de production et développe de nouveaux concepts afin de toujours améliorer ses performances et sa qualité. Elle met son savoir-faire à votre disposition pour ainsi réaliser vos projets et autres souhaits.



Usinage numérique

## Notre village à travers la presse - Episode 2

Voici une nouvelle sélection de coupures de journaux issus du site Scriptorium de la bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Retour sur l'actualité parfois amusante de notre village.

4.2.1974

### UNE NONAGÉNAIRE FÊTÉE À BIOLEY-ORJULAZ

La Municipalité de Bioley-Orjulaz a tenu à marquer de manière spéciale les 90 ans de Mme Elisa Gachet-Pelot.

Une délégation communale fut invitée au domicile de la nonagénaire, la Municipalité, M. Dory, préfet, M. Kollep, président du Conseil général, le pasteur Diserens remplaçant M. Pittet, en mission aux USA.

D'aimables paroles furent échangées, de savoureux souvenirs évoqués, puis Mme Gachet recut avec joie des mains du syndic Delessert le fauteuil réservé aux grandes occasions. Mme Gachet, qui était entourée de ses filles et de son fils, reçut plus longuement les

membres de sa famille le lendemain ainsi que le chœur mixte paroissial.

Née le 28 janvier 1884, Mme Gachet a toujours vécu à Bioley-Orjulaz. Elle a conservé l'esprit et le pied alertes et, tout récemment, elle assumait encore une partie des occupations de la maîtresse de maison paysanne. Nous lui présentons nos vives félicitations et nos vœux. — (ip)

© BOTTENS. — A la ferme de M. Max Nicod, M. Ignace Cotting œuvre depuis quarante ans avec ténacité et conscience. Une telle fidélité, un tel souci du travail bien fait, un amour

Mercredi 7 octobre 1981

24 heures

ppb 23

24

GROS-DE-VAUD - NORD VAUDOIS

# L'ARRONDISSEMENT D'ÉCHALLENS SOUS LA LOUPE Du «sport» dans les affaires

A propos des prochaines élections communales, on peut dire de l'arrondissement d'Echallens à peu près la même chose que de l'arrondissement voisin de La Sarraz: politique, connais pas! Et le phénomène s'explique par les mêmes raisons: petite taille des communes, subsistance d'un vieux fonds campagnard, toutes choses qui font que, malgré la présence des principaux partis, on continue à considérer que les affaires communales relèvent davantage de la simple gestion que de la «politique».

Deux éléments sont cependant frappants: nombre assez élevé, semble-t-il, de syndicats ne demandant pas une reconduction de leur mandat et une particularité de l'arrondissement par rapport à d'autres régions rurales: la prolifération des Conseils communaux.

Sur les vingt-neuf communes composant le district et l'arrondissement, pas moins de huit, en effet, sont dotées d'une assemblée élue. Pour plusieurs d'entre elles, dont Echallens, cela résulte de la simple légalité, puisqu'elles ont plus de huit cents habitants. L'explication du phénomène pour les autres remonte à une quinzaine d'années. On s'est aperçu alors que l'effectif d'un Conseil général pouvait varier d'une façon considérable selon les objets inscrits à l'ordre du jour.

C'est ainsi que, dans une commune, il a suffi que l'assemblée ait à débattre d'un objet «chaud» pour que pas moins de... quarante citoyens s'inscri-



vent d'un coup — pour ne plus guère remettre les pieds dans la salle par la suite. Les partis ne sont donc pas indispensables pour mettre un peu de «sport» dans les affaires communales! Dans le but d'assurer une plus grande stabilité, on a poussé alors à la création de Conseils communaux.

### Bioley: trois femmes dans la course

Il reste que, Conseil communal ou pas, les étiquettes ne se brandissent guère au mot de «communales». Tous les Conseils sont élus selon une liste d'entente. De même, les candidats aux Municipalités sont en course sous les couleurs personnelles et non pas celles de leurs partis, s'ils appartiennent à l'un d'eux.

A tout seigneur, tout honneur: Echallens. Tous les municipaux sortant se représentent, sauf celui qui est devenu secrétaire communal il y a quelques mois. Quatre nouveaux can-

didats sont venus rejoindre les quatre anciens sur une liste d'entente.

Abondance de biens, donc, comme c'est encore le cas dans d'autres communes. A Oulens-sous-Echallens, les électeurs ont le choix entre quatre anciens et six nouveaux pour repousser les sept sièges de la Municipalité. Le syndic, qui a siégé vingt-quatre ans, a accédé aux fonctions de juge de paix, ne se représente pas.

Le phénomène est encore plus sensible à Bioley-Orjulaz où on peut même parler de surabondance de biens. Sur cinq listes différentes, en effet, pas moins de onze candidats, dont quatre anciens, briguent les cinq sièges en jeu. Autre particularité: la présence d'une liste exclusivement féminine, composée de trois citoyennes. On a d'autant plus de peine à trouver une explication raisonnable au phénomène que la commune est tranquille.

### On manque de bras

Situation inverse ailleurs où, officiellement du moins, les candidats viennent à manquer. A Bercher, seuls trois anciens et un nouveau se sont ainsi lancés dans la course. On verra aussi quel sera le cinquième homme à Dommartin et à Pailly, communes dont le syndic, là encore, ne se représente pas.

Exception dans ce pays où on aime bien la continuité: Froideville. Le corps électoral doit désigner les cinq municipaux entre cinq nouveaux et un seul ancien — et encore, puisqu'il n'a été élu qu'au début de cette année. Dans le cas de plusieurs municipaux qui ne se représentent pas, dont le syndic, on a sans doute estimé qu'on



Au cœur du Gros-de-Vaud.

avait fait son temps. Cas un peu semblable à Assens, où seuls deux anciens briguent à nouveau les suffrages des électeurs, tandis que le syndic et deux de ses collègues ont décidé de se retirer.

### La bonne bouche

De même à Naz, l'une des plus petites communes du canton, administrée par une Municipalité de trois membres.

Aucune liste n'a été déposée pour la succession du syndic et d'un municipal.

On a gardé pour la bonne bouche

Goumoens-le-Jux. Là encore le syndic ne se représente pas. Mais parmi les vingt-cinq habitants de la commune la plus petite du canton, il s'en est tout de même trouvé un pour accepter de faire partie du triumvirat.

Au bout du compte, les bizarreries qu'on remarque ici ou là, départ quasi en bloc de la Municipalité, abondance de biens ou manque de vocations, tout cela le montre bien: dans l'arrondissement d'Echallens, on «ne fait pas de politique».

Claude Barras

### Fabrique Cornaz, Tatti & C<sup>le</sup>

#### Bioley-Orjulaz

En 1931, M. P. Cornaz, industriel à Faoug décidait de construire une nouvelle fabrique de produits en ciment à Bioley-Orjulaz à proximité de la gravière cantonale.

En association avec M. H. Tatti, entrepreneur à Echallens et avec son fils, M. Max Cornaz à Faoug, il fonda la société en nom collectif Cornaz, Tatti et Cie, qui grâce à la compréhension des propriétaires du terrain, put construire les ateliers de fabrication, bureau et habitation. Une nouvelle industrie s'installait ainsi au cœur du Gros de Vaud, à proximité de la ville de Lausanne.

Grâce à la qualité des matières premières livrées par la gravière cantonale et aux procédés de fabrication très modernes, ainsi qu'à un personnel des plus capables, cette nouvelle fabrique prit bientôt une extension satisfaisante. Les produits livrés furent dès le début très appréciés pour leur qualité et leur bienfaisance.

Les immeubles construits avec les briques de cette maison sont fort nombreux et des centaines de km. de canalisations ont été effectués tant par les améliorations foncières que par les travaux publics avec les tuyaux en ciment de cette entreprise.

4.4.1951

29.09.1958

Mort aux corbeaux! — Un enfant du village se promenait l'autre jour près du bois de Bioley-Orjulaz avec son corbeau apprivoisé. Très bon compagnon, celui-ci avait coutume de suivre par la voie des airs son jeune maître, sur le bras duquel il venait se percher à l'appel de son nom. Par un malencontreux hasard, des chasseurs se promenaient près de là et l'un d'eux visa soudain l'oiseau, qui s'abattit, avant que le jeune garçon ait pu intervenir. Coïncidence malheureuse! La satisfaction et le devoir de détruire des animaux dits nuisibles se sont, cette fois, conjugués avec les sentiments d'amitié que se portaient mutuellement un oiseau (sauvage) et un enfant.

### 3<sup>e</sup> arrondissement.

Lundi 24 février, dès 1 h. après midi, le soussigné fera miser à Bioley-Orjulaz, à la maison de commune, les bois suivants, fabriqués dans la forêt d'Orjulaz, savoir:

Un beau chêne sur pied, 4 billes de chêne et 3 dites de sapin, 6 stères de sapin et 42 stères de chêne, 5 tas de branches de sapin, 4230 fagots de nettoisement et de branches.

Lausanne, le 12 février 1896.

BERTHOLET, Ch., forestier.